COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER

Luxembourg, le 26 mars 2010

A toutes les entités soumises à la surveillance prudentielle de la CSSF

CIRCULAIRE CSSF 10/446

<u>Concerne</u>: Changement dans la communication des circulaires émises par la CSSF et destinées aux entités soumises à sa surveillance

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que dorénavant l'envoi des circulaires CSSF ne se fera plus sur base papier, mais que leur diffusion s'effectuera <u>exclusivement par voie électronique.</u>

Nous vous prions dès lors, soit de consulter régulièrement le site de la CSSF <u>www.cssf.lu</u> à la rubrique « Actualités », soit de vous abonner sur notre site en indiquant votre adresse email et en sélectionnant l'option « Législation et réglementation ».

Ce changement vaudra à partir du mois d'avril 2010.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER

Claude SIMON Directeur Simone DELCOURT Directeur Jean GUILL Directeur général